



Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un Conseiller communal
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023
4. Préavis municipal N° 08/202e – Demande de crédit pour la transformation du Club-house du Tennis
5. Préavis municipal N° 09/2023 – Renouvellement du taux d'escompte
6. Préavis municipal N° 10/2023 - Budget de fonctionnement pour 2024
7. Préavis municipal N° 11/2023 – Règlement général de police
8. Election de la Commission de gestion 2024
9. Communications municipales
10. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles
12. Paiement des indemnités

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal. Elle annonce qu'il manquait le sceau du Conseil sur la convocation et prie l'Assemblée de l'en excuser. Elle précise que ledit sceau figurait néanmoins sur la convocation affichée au pilier public et celle transmise à la Préfecture.

Mme Muriel Andrey annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

MM. Philippe Gandillon, Jacques Perrinjaquet, Thomas Reynaud, Francisco Ruiz.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 55 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

La Présidente précise qu'un micro-conférence est à disposition des intervenants, ce qui facilitera la prise de parole et permet de parler plus librement et naturellement sans se soucier de tenir le micro devant la bouche.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey annonce l'inversion des points 2 et 3 de l'ordre du jour afin de permettre l'adoption du Procès-verbal de la dernière séance avant l'assermentation du nouveau Conseiller. Elle demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Mme Muriel Andrey procède à l'assermentation du suppléant-élu M. Peter Lack sous les applaudissements de l'assemblée. Le nombre de Conseillers communaux présent dans la salle est de 56.

4. Préavis municipal No 08/2023 – Demande de crédit pour la transformation du Club-House du Tennis

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Xavier Dutruit, Municipal responsable du préavis, qui souhaite ajouter une précision suite au rapport de la Commission d'objet, par rapport à l'arrosage automatique. En effet, celui-ci permet au terrain d'être humidifié correctement et éviter ainsi des entretiens onéreux. D'autre part, il invite l'assemblée à accepter également la réfection du mur d'entraînement, afin de permettre aux jeunes de s'entraîner sur des installations de qualité. Il n'a rien d'autre à ajouter à son préavis.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer.

M. Christian Binggeli apporte son soutien au préavis, y compris l'arrosage automatique. Il préfère que cet arrosage automatique soit intégré directement dans les travaux de transformation du Club-House au lieu d'effectuer des travaux partiels aujourd'hui, puis devoir demander un nouveau crédit dans quelques années pour ajouter l'arrosage automatique. Le fait de transformer le Club-House, y compris le terrain, le mur d'entraînement et l'arrosage automatique incitera les membres actuels de rester au Club et de nouveaux membres à adhérer. Il faut éviter ce qui s'est produit pour le foot : des membres quittent le club d'Echandens pour jouer à Lonay, qui offre de meilleures installations. Il rappelle que le Conseil a voté dernièrement un crédit de Fr. 40'000.- pour arroser automatiquement quelques buissons au chemin du Muveran et estime que la somme demandée pour l'arrosage automatique des terrains de tennis est largement justifiée.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Daniel Monod, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Philip Morel partage l'opinion de M. Christian Binggeli concernant le fait de faire les choses bien dès le départ. Il estime que la Commune mérite un bon site pour l'entraînement de ce sport et trouve dommage d'effectuer une partie des travaux plus tard. Il rappelle que cela fait de nombreuses années que les installations n'ont pas été rénovées. En ce qui concerne les Fr. 14'000.- pour l'automatisation des accès au courts, il estime que dans un budget de Fr. 1.3 mio, ce montant ne pèse pas bien lourd. Dès lors, il invite l'Assemblée à accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. Ramiro Rodrigues rappelle que le Club n'a pas été rénové depuis environ 40 ans. Le Comité du club a collaboré avec la Municipalité pour la présentation de ce préavis. Il est

conscient que le coût de la rénovation proposée est très élevé. Il précise qu'au début du projet de rénovation, il a été envisagé de refaire complètement les courts, ce qui aurait coûté entre Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-. Après des études réalisées par Realsport, le club a renoncé à cela à condition que les terrains soient bien entretenus, ce qui nécessite un arrosage automatique, car les terrains doivent être arrosés à chaque utilisation. L'arrosage automatique sera déclenché par les joueurs lors de chaque utilisation, ce qui prolongera le bon état des courts durant encore au moins 10 ans. Il ne s'agit pas d'un confort, mais d'une nécessité. A ce jour, les joueurs n'arrosent pas manuellement les courts, ce qui les détériore. Concernant l'automatisation des accès, il précise qu'il ne s'agit pas uniquement des accès aux courts, mais à toutes les installations, telles que le Club-House, les vestiaires, les toilettes, les locaux techniques et le mur d'entraînement, ce qui est actuellement difficile à gérer. Chaque année, les cartes d'accès doivent être changées physiquement, les clés pour les vestiaires remplacées lors de pertes, etc., ce qui constitue une gestion compliquée. Il souligne aussi l'aspect sécuritaire. Finalement, le mur d'entraînement utilisé par l'école de tennis ne permet actuellement pas une pratique correcte. Pour toutes ces raisons, il incite les Conseillers à rejeter l'amendement proposé par la Commission d'objet et d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Fabien Descoeudres prend la parole en tant que premier joueur junior en 1980. Il n'y avait que deux juniors, qui n'étaient pas forcément les bienvenus parmi les adultes, créateurs du Club. De ce fait, ils appréciaient particulièrement le mur d'entraînement. Plus tard, en tant que professeur de tennis, il a utilisé fortement ce mur et estime qu'il est indispensable à l'entraînement du tennis.

En ce qui concerne l'arrosage automatique, il précise que l'arrosage manuel n'a jamais fonctionné correctement. Il y avait soit des jets d'eau semi-automatiques qui n'arrosaient pas au bon endroit, soit des tuyaux d'arrosage, tels que ceux des pompiers, qui ne pouvaient pas être maniés par des enfants. Avec l'arrosage automatique, les jets sont réglés à la bonne hauteur et tout le terrain est arrosé de façon uniforme. Il recommande d'accepter le préavis sans amendement.

M. Giorgio Caron est d'accord avec les propos de ses collègues et revient sur le coût de ces travaux. Il n'estime pas pertinent de réduire les coûts en sacrifiant des prestations, mais préconise plutôt, comme semble le faire la Municipalité, de collaborer avec des prestataires pour trouver les meilleures solutions et à négocier les tarifs, comme le suggère la Commission des finances. Il propose donc de rejeter l'amendement et d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Luc Vittoz rappelle que le Club a été créé par des privés sur un terrain communal et que la Commune n'a à ce jour pas beaucoup investi dans le Club qu'elle a repris il y a quelques années. Il revient sur la proposition de la Commission d'objet qui suggère d'installer l'arrosage automatique lors d'une rénovation des terrains dans 10 ans, mais signale que sans l'arrosage automatique, les terrains ne dureraient pas 10 ans. Dès lors le bon fonctionnement dépend de l'arrosage automatique. Il propose donc de soutenir cet investissement.

M. Markus Christen est contre les montants annoncés. Il n'est pas contre le mur d'entraînement, mais propose de le réparer. Il estime que les rapports ne sont pas corrects. Par rapport à l'arrosage automatique, il constate que le terrain a tenu jusqu'à ce jour, avec les moyens à disposition. Il est donc possible de continuer ainsi. La Commission d'objet estime que si de tels montants sont régulièrement acceptés, cela deviendra une habitude de toujours viser une qualité optimale. Il faut parfois trouver des solutions moins chères.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente clôt le débat et précise que le préavis est voté en deux temps : d'abord l'amendement puis le préavis, amendé ou non. Elle précise que ces votes ne sont pas liés. Le vote sur l'amendement laisse entière liberté de voter sur

le fond. Elle lit ensuite le texte de l'amendement soumis à votation : « Supprimer l'arrosage automatique (73'700.-), l'automatisation des accès aux courts (14'000.-) et la réfection du mur d'entraînements (134'000.-) du devis, déduire ainsi la somme de 221'700.- au devis mentionné dans le préavis 08/2023, le ramenant ainsi à un total de 1'076'000.- et de modifier les conclusions du préavis en conséquence ». L'amendement est rejeté avec 2 oui, 50 non, 3 abstentions.

Mme Muriel Andrey lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 08/2023
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (51 oui - 1 non – 3 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'297'700.- pour la rénovation du Club-House et des installations du tennis, sur la parcelle No. 243, propriétés de la Commune,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités et/ou de financer tout ou partie de ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond fixé par le Conseil Communal,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 30 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien du Club-House et des installations du tennis.

5. Préavis municipal No 09/2023 – Renouvellement du taux d'escompte

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis qui n'a rien à ajouter à son préavis.

Elle passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Markus Christen fait part de ses inquiétudes par rapport aux comptes et budgets de ces dernières années. Il les a comparés depuis 2017. Les dépenses totales en 2017 étaient de Fr. 13.2 mio. par rapport au Budget 2024 qui propose un montant de près de Fr. 16.9 mio., soit une augmentation de 27%. Il compare ce chiffre aux revenus qui montrent une augmentation de 23%, ce qui représente 4%, soit Fr. 660'000.-. Il annonce des revenus sur le patrimoine, budgété à env. Fr. 2 mio. en 2024, soit 10 points d'impôt. Cette évolution montre une augmentation de 6%, mais la charge a augmenté plus que cela. Le revenu du patrimoine couvrait en 2017 14.2% de toutes les charges, contre seulement 11.8% en 2024. Cette diminution de 2.4% représente une somme d'env. Fr. 400'000.-. Le total des placements du patrimoine financier était en 2017 de Fr. 13.9 mio., comparé à Fr. 12.6 mio. en 2022, soit une diminution de Fr. 1.2 mio. Dans les titres et placements, le montant a diminué de Fr. 11.8 mio. à Fr. 5.2 mio., moins Fr. 6.6 mio. Une partie ayant beaucoup baissé, l'autre partie devrait augmenter. En effet, les terrains et bâtiments ont augmenté de

Fr. 2 mio. à Fr. 7.4 mio., soit une augmentation de 5.4 moi. Il s'agit principalement de la réévaluation de certains biens, tels que le Château, l'Auberge, etc.

Il annonce ces chiffres par rapport à la remarque dans le rapport de la Commission des Finances « Les réserves de la Commune sont identiques aux années précédentes », ce qui n'est pas le cas, comme démontré ci-dessus. Les réserves ont en fait diminué. Il revient également sur la remarque de M. le Syndic pour le Budget 2024, qui s'inscrit dans le processus de stabilisation, ce qui n'est pas correct. Les réserves sont utilisées pour le quotidien ou investi dans des projets qui ne rapportent rien. A un moment donné, il faut augmenter les revenus ou diminuer les dépenses pour maintenir les réserves.

Il estime non-légitime de transmettre des réserves vides aux générations à venir.

M. Jerome De Benedictis tente de répondre aux interrogations point par point. Il rappelle que la construction de la Salle des Utins, débutée en 2017, coûte en effet Fr. 330'000.- d'amortissement par année. Il y a également l'augmentation des transports publics et l'augmentation de la péréquation. Les revenus se stabilisent et les rentrées fiscales ont une tendance à la hausse, ce qui devrait continuer grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, notamment au plan de quartier du Stand et au plan d'affectation du Grand-Pré. En réponse à la comparaison aux postes du Bilan, il confirme que les réserves ont fondu car la Commune a eu le luxe de payer la salle des Utins pour 2/3 en cash. Après le paiement de Fr. 7 mio. pour cette salle, cette somme est passée des réserves bancaires au patrimoine administratif de la Commune, ce qui n'a pas été considéré dans le comparatif.

En ce qui concerne l'évolution des réserves, le rapport de la Commission des Finances aurait pu préciser, ce que lui-même aurait pu spécifier, qu'il est question de la réserve générale de la Commune. Celle-ci est impactée par les résultats positifs ou négatifs de la Commune. Ces dix dernières années, les résultats ont été bien plus positifs que négatifs. La réserve générale de la Commune est donc stagnante depuis les deux dernières années. La stabilisation est donc bien là, grâce aux deux derniers exercices, bouclés à l'équilibre.

Par rapport à la remarque sur les investissements dans des projets qui ne « rapportent rien », il rappelle que le Conseil vient de prendre la décision pour un investissement de Fr. 1.3 mio. pour un projet qui « n'apporte rien », mis à part la santé, le sport et le bien-être à Echandens. Si la Municipalité demandait au Conseil de se prononcer uniquement sur des investissements qui rapportent, la vie à Echandens sera moins sympathique. Le fait d'investir dans des projets qui n'apportent rien est le propre d'une collectivité publique. Les investissements rentables sont stagnants (acquisition des biens immobiliers aux Portes d'Echandens, par exemple) et la Municipalité continuera à développer des projets, tels que la ferme du Château, pour des rendements au niveau du patrimoine financier de la Commune.

Pour conclure, il annonce que les cash-flows sont positifs depuis de nombreuses années. En ce qui concerne la responsabilité envers les générations futures, il estime qu'elle consiste à leur laisser une Commune en bon état, avec des infrastructures scolaires et sportives en meilleur état que ce qu'elles sont aujourd'hui. Il espère avoir répondu et recommande à l'Assemblée d'accepter les conclusions du préavis.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt le débat et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 09/2023
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(53 oui - 1 non – 1 abstention)

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2024 et ce pour une année.

6. Préavis municipal No 10/2023 – Budget de fonctionnement pour 2024

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis. Il soumet une présentation, montrant les chiffres et tendances. Un tableau montre le taux d'occupation des collaborateurs. Il est proposé de renforcer le service de la conciergerie, correspondant à une pérennisation de poste d'auxiliaire, qui correspond à un mi-temps. La réorganisation interne de la voirie fait passer le taux de 4.8 ETP à 4.6 ETP. Ces modifications font passer le taux d'occupation des collaborateurs communaux de 14.65 ETP à 14.95 ETP. Le taux d'occupation de la Municipalité est stable et représente 2.36 ETP.

Il expose les indicateurs qui présentent pour le Budget 2024 un déficit de Fr. 1.124 mio., soit l'équivalent de 6.78 points d'impôt, manquant aujourd'hui pour boucler le Budget. Il commente les principales augmentations (transports publics, accueil de jour des enfants, coût de la dette, etc.) et explique les valeurs des points d'impôt.

Il n'a rien d'autre à ajouter à son préavis.

La présentation complète sera transmise aux Conseillers par courriel.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui confirme que le budget est négatif, comme c'était le cas ces dernières années. Il précise que la charge cantonale est variable et reste difficile à prévoir. Les rentrées fiscales sont calculées prudemment, au vu des constructions en cours dans la Commune. Il précise que même en bouclant par malheur à perte pendant plusieurs années, le « bateau ne coulera pas ». La Commune peut se permettre d'investir pour la population. Il confirme que le rôle d'une Commune est d'investir pour le bien de sa population. Le taux d'escompte et le taux d'imposition sont votés chaque année, ce qui permettra de réagir en cas de nécessité.

Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport et recommande à l'Assemblée d'accepter le budget tel que présenté.

La Présidente demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle précise que les comptes de l'EPSP sont présentés pour information et ne font pas partie du vote. Elle procède à la lecture du budget, page par page, en invitant les Conseillers à intervenir au fur et à mesure de la lecture, si nécessaire.

Page 19 : M. Philippe Diserens : malgré une remarque de la Commission des Finances sur le poste 110.3527.05, Plan de mobilité entreprise, il ne comprend pas à quoi correspond ce nouveau poste.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il s'agit d'une politique communale concernant le développement des mobilités alternatives par rapport à la voiture. Elle s'inscrit également dans le règlement général de police et des enjeux de stationnement qui seront traités au point suivant de l'ordre du jour. La Municipalité a établi pour les collaborateurs et pour elle-même un plan de mobilité d'entreprise, qui propose de facturer, le cas échéant, aux collaborateurs une place de parc sur le territoire communal, et pour celles et ceux habitant proche de la Commune l'obligation d'utiliser les transports publics. Cette mesure est accompagnée de l'octroi d'abonnement de transports publics.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt le débat et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget de fonctionnement 2024 et le préavis municipal No. 10/2023,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (52 oui – 3 abstentions)

- d'adopter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

7. Préavis municipal No 11/2023 – Règlement général de police

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Christian Müller, Municipal responsable du préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

Elle passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle passe la parole à M. Giorgio Caron, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt la discussion et procède à la lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 11/2023
- vu le rapport de la Commission d'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'abroger le Règlement de police du 11 octobre 1989,
- d'approuver, tel que rédigé, le nouveau Règlement général de police de la Commune d'Echandens.

8. Election de la Commission de Gestion

Mme Muriel Andrey rappelle que sur les sept membres de cette commission, quatre sont rééligibles pour un deuxième mandat. Il s'agit de : Mme Céline Pache, MM. Jonathan Gandillon, Thomas Reynaud et Ramiro Rodriguez. Elle leur demande s'ils sont candidats à leur réélection, ce que les candidats présents confirment. M. Thomas Reynaud, absent, a confirmé son accord préalablement.

Elle demande s'il y a des candidats pour les trois places restantes.

MM. Loïc Lambelet, et Davide Piras annoncent leur candidature.

Mme Céline Pache présente la candidature de M. Gérald Cavin.

Le nombre de candidats étant égale au nombre de postes, les candidats sont élus par acclamation.

La Présidente les remercie de leur engagement et leur rappelle que la première séance aura lieu le 8 janvier 2024.

9. Communications municipales

Catherine Bertone

1. Déchets

Un bilan a été fait début décembre concernant la situation de la levée des déchets sur notre commune.

Concernant le ramassage au porte-à-porte, le bilan est très positif. Le nouveau contrat avec l'entreprise Henry nous garantit des camions électriques très silencieux. La levée, grâce aux bennes à roulettes, évite la dissémination des déchets par des animaux ou le vent et la maniabilité est meilleure pour les employés. De plus, la levée des déchets compostables sera maintenue tous les lundis de novembre.

Concernant le Centre de Tri, l'offre a été développée, avec la reprise des flaconnages et la mise à disposition d'une benne pour les ordures ménagères et le compost. La Municipalité salue l'organisation des Repair Café. Enfin, dès 2024, une filière de récupération du Sagex va pouvoir être ouverte !

Concernant les horaires, ceux-ci vont être maintenus, compte tenu des pointages effectués dans le courant de l'été.

Enfin, après une période d'adaptation, la collaboration avec l'entreprise Henny pour la surveillance du Centre de tri trois samedis par mois et un mercredi est satisfaisante et va se poursuivre.

Dès 2024 c'est l'entreprise Goutte SA qui sera notre prestataire pour la levée des bennes du Centre de Tri, cette dernière ayant remporté l'appel d'offre.

Financièrement, le bilan sera fait au printemps 2024. La Municipalité a pu maintenir la taxe déchets à son niveau actuel.

Pour l'année prochaine, il est prévu des échanges avec les commerçants concernant la levée des déchets et la taxe entreprise afin de trouver des solutions aux questions soulevées durant le dernier forum entreprise.

Christian Müller

1. Réfection chemin du Muveran

Les principaux travaux de la réfection du chemin du Muveran sont terminés. La pose de l'enrobé sur sa dernière partie a quelque peu été compliquée, en raison des conditions météo. En effet, la quantité de pluie tombée, bénéfique pour la nature, ne nous a pas aidés. Par conséquent, la fermeture d'une partie de la route a dû être maintenue un weekend entier, ce qui a entraîné une surcharge des parkings du Centre du village. Nous remercions les riverains de leur compréhension.

La pose de la couche d'usure sera effectuée au printemps prochain.

2. Service de voirie et des espaces verts

Afin de palier le départ de l'ancien sous-chef de voirie et des espaces verts et après une campagne de recrutement, M. Julien Rochat a été retenu pour ce poste. Ce dernier nous a rejoints le 1er décembre.

M. Rochat ne vient pas de très loin. En effet, il vit depuis son enfance et a travaillé pendant 16 ans pour la commune de Denges.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.

3. ASP

Il y a quelques mois, notre ASP nous a remis sa démission. Afin de la remplacer, nous avons fait paraître une offre d'emploi qui nous a permis de retenir quatre dossiers. L'une des exigences était d'avoir un minimum de trois ans d'expérience. Au terme de cette procédure de recrutement, nous sommes heureux de vous annoncer l'engagement au 3 janvier 2024 de M. Daniel Romeri.

Ce dernier, avec 19 ans d'expérience dans la sécurité, ayant notamment travaillé à la police ferroviaire et occupant la fonction d'ASP depuis 9 ans à la commune de Rolle, nous semble la personne adéquate pour mener à bien les missions de police sur notre territoire communal.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.

4. Véhicules communaux

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule communal. Il s'agit d'une Dacia Spring électrique.

Ce véhicule sera principalement mis à disposition de notre responsable de conciergerie. En effet, ce dernier effectue en moyenne 6'000 km par année dans le cadre de son cahier des charges sur le territoire communal. Il a besoin de place pour transporter ses caisses à outils, mais également procéder à différents petits transports de matériel.

Jusqu'à ce jour, il bénéficiait d'un forfait pour l'utilisation de son véhicule privé dans le cadre professionnel. Ce véhicule est en fin de vie et des travaux onéreux en rapport à la valeur de ce dernier, deviennent urgents.

Par conséquent, et tenant compte du fait qu'il n'est pas opportun qu'un véhicule privé soit utilisé tous les jours pour des usages communaux, la Municipalité a décidé de faire l'acquisition de ce nouveau véhicule.

Après quelques recherches et négociations, nous avons eu l'opportunité d'acquérir ce véhicule, pour un montant global de CHF 16'099.00. Ce montant comprend la fourniture de 4 roues d'hiver montées sur jantes acier et un câble de recharge.

Xavier Dutruitt

1. Salle des Utins

Afin d'améliorer la compréhension et l'enregistrement des débats, le pupitre a été équipé d'un micro orateur en lieu et place du micro à main. Coût CHF 1'164.00 TTC.

Katharina Zurn

1. Terrain Multisports

Suite à un problème d'agglomération de granulat, la Municipalité a malheureusement dû fermer le terrain multisports. En effet, malgré un nettoyage approfondi par l'entreprise, ce problème, qui est dû à une anomalie du granulat, n'a pas pu être résolu.

2. Stand de Tir

Lors de l'assemblée du Stand de Tir le 21 novembre dernier, les communes membres ont validé le projet de pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les trois toitures qui devront être refaites. L'appel d'offre sera lancé en début d'année prochaine.

3. Chantée des écoles

Les classes primaires à Echandens feront leur cortège et la traditionnelle chantée sur la place de l'Eglise le mardi 19 décembre 2023 vers 18h30.

4. Librairie itinérante

Comme vous avez pu lire dans le journal, le bus « Librairie de poche » sera au village le mercredi 20 décembre de 9h00 à 12h30 avant la pause hivernale. Il prévoit de revenir en mars 2024, une fois par mois, le mercredi matin sur la place du Saugey.

Jerome De Benedictis**1. DDP – Bowling Miami SA**

La société au bénéfice du droit de superficie du bowling, Bowling Miami SA, nous a informés d'un changement de propriétaire. La Municipalité a approuvé la vente à la société International Bowling SA, qui rachète les actions de Bowling Miami SA, cette dernière restant la société au bénéfice du droit de superficie et n'entraînant donc pas de modification de ce dernier.

2. Sécurité du site internet

Afin de répondre aux dernières normes de sécurité et de protection des données, des modifications ont dû être apportées à notre site internet. Ces dernières sont maintenant pleinement opérationnelles et répondent aux normes internationales en la matière.

3. Étude sur les sites sportifs - Football

La Municipalité d'Echandens s'est jointe à ses collègues de Morges, Echichens, Lonay et Tolochenaz en vue d'élaborer un diagnostic détaillé des besoins et des attentes en matière d'infrastructures sportives. Le premier volet de cette étude concernera les terrains de football.

4. Postulat Thierry Pache – Terrain de Football

La Municipalité arrive à bout touchant concernant l'étude de deux variantes pour le développement et la mise à niveau des terrains de football de la commune. A ce stade, nous attendons encore deux réponses de communes voisines pour boucler le rapport répondant au postulat précité et c'est pour cette raison que la Municipalité le rendra avec quelques mois de retard, et vous prie de l'en excuser.

5. Terminal de paiement par carte au guichet

L'implémentation du préavis de digitalisation de l'administration communale entre dans sa phase finale. En effet, des tests sont menés actuellement pour le paiement par carte au guichet dans le but d'une pleine exploitation dans les premières semaines de l'an prochain.

6. Cartes CFF dégriffées

Comme annoncé, la Municipalité a rejoint, comme ses voisines, la nouvelle offre CFF de vente de cartes dégriffées valables dès le 1er janvier 2024. Ces cartes sont en vente dès aujourd'hui au guichet et la nouvelle procédure d'achat peut être consultée sur notre site web ou directement au guichet. L'ancien système étant arrivé à échéance fin novembre, il n'y a pas de carte disponible pour le mois de décembre.

10. Communications du Bureau

Adresse email du Bureau du Conseil : l'unique adresse email pour le Bureau du Conseil est : conseil@echandens.ch.

Elections fédérales du 22 octobre : Les résultats peuvent être consultés après la séance. La Présidente remercie les personnes ayant participé au dépouillement pour la qualité de leur travail et leur investissement.

Distribution jetons de présence : Mme Muriel Andrey remercie les Conseillers ayant proposés des œuvres. Après discussion, le Bureau a décidé d'attribuer la somme de Fr. 1350.- à l'association Malley Prairie.

Séances 2024 : les dates des séances de Conseil et les dates des séances de Commissions sont annoncées et seront également transmis par courriel. La Présidente demande aux Conseillers de réserver ces dates.

Site intranet : Le développement du site est terminé et la phase test a débuté. Elle remercie MM Philip Morel, Thomas Reynaud et Sébastien Baconnier de leur travail concernant ce projet. Un gros travail consistant à charger les documents sur le site est en cours. D'ici février 2024, les informations et codes d'accès avec double authentification seront transmis aux Conseillers. Lors du Conseil communal du 4 mars 2024 un point de situation sera fait.

11. Divers et propositions individuelles

M. Paul Diserens souhaite faire une interpellation à la Municipalité. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Je souhaiterais questionner la Municipalité concernant la parcelle N° 593, située à la route de la Chocolatière 12. Sauf erreur de ma part, elle appartient à l'entreprise Correia De Matos.

La situation me semble préoccupante pour plusieurs raisons :

- *Tout d'abord, la nouvelle construction à l'arrière de la parcelle ne semble absolument pas respecter les règles applicables aux constructions, notamment en ce qui concerne la distance avec les limites de parcelles et les bâtiments voisins. De plus, une grue a été installée à l'arrière de la parcelle. Le bras de cette grue se situe au-dessus du jardin des voisins habitant à la route de la Chocolatière 16 ce qui me paraît choquant.*
- *Ensuite, le nombre incalculable de véhicules constamment stationnés non seulement sur la parcelle, mais très souvent sur le trottoir et sur la route, ainsi qu'au bord de la parcelle d'en face, côté vignes. Les piétons sont souvent contraints de se déporter sur la route, ce qui est dangereux. On se retrouve à devoir zigzaguer entre les obstacles pour pouvoir circuler sur la route de la Chocolatière. Je parle bien de zigzaguer car il faut également éviter les voitures régulièrement parkées sur la chaussée par le garagiste de la Chocolatière n° 9.*
- *Enfin, je me pose également la question du respect des normes environnementales. Je crois savoir que lorsqu'on entrepose un nombre important de véhicules, cela demande des aménagements spécifiques pour éviter de polluer les sols.*

Mes questions sont relativement simples :

1. *Cette construction est-elle légale ?*
2. *Des mesures ont-elles été prises par la Municipalité pour remédier à ces problématiques ? Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles et à quelle échéance pouvons-nous espérer un résultat ?*
3. *A-t-on la garantie que les normes environnementales sont respectées ?*

Merci pour votre attention et vos réponses.

M. Xavier Dutruit répond que la Municipalité est consciente du problème existant sur cette parcelle. Une procédure étant en cours, la Municipalité ne peut pas en dire plus.

M. Christian Müller répond concernant la question sur le stationnement et précise qu'une partie du stationnement se fait sur une parcelle privée où la Municipalité ne peut pas

intervenir. Concernant le stationnement sur domaine public, le nouvel ASP s'occupera du problème de stationnement dès son arrivée en janvier 2024.

M. Jean-François Martin demande si la Municipalité a pu avancer par rapport au règlement sur le stationnement.

M. Christian Müller répond que, le règlement général de police étant accepté, le règlement sur le parking différencié est prêt et a déjà été soumis au service juridique du Canton pour une première lecture. Une mise en application devrait être possible durant le premier trimestre 2024, y compris la mise en place des macarons et une harmonisation des places de parc avec des régimes bien définis. Il profite de remercier les commissaires de leur travail conséquent.

M. Jean-François Martin demande s'il est possible de mandater la gendarmerie pour intervenir lors des problèmes de parking en attendant l'arrivée de l'ASP.

M. Christian Müller répond que cela est possible, à condition qu'elle soit disponible.

Mme Mélanie Annen revient sur l'avancée des travaux au chemin du Muveran et de la plantation d'arbres et arbustes. Elle demande si la Municipalité a privilégié des espèces indigènes.

M. Christian Müller confirme que c'est le cas.

Mme Delphine Zurn rappelle que les Fenêtres de l'Avent ont encore lieu durant la semaine en cours.

12. Paiement des indemnités

La Présidente demande à l'Assemblée de garder le silence pendant que Mme Martine Comte procède au paiement des indemnités.

Mme Muriel Andrey clôt le point 12 de l'ordre du jour et adresse les paroles ci-dessous à l'assemblée :

Une nouvelle année s'achève et avant de terminer formellement cette séance, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement au sein de notre Conseil tout au long de cette année. Il ne peut fonctionner avec la qualité que nous avons qu'avec l'investissement et l'énergie de vous tous. Particulièrement les membres des commissions qui sont régulièrement sollicités et leur travail d'expert qui est très important pour tous. La preuve avec la richesse des échanges ce soir.

Je remercie la Municipalité pour son dynamisme et l'excellente collaboration que nous pouvons avoir tout au long de l'année. Un merci particulier pour la pise de pétanque qui a animé notre centre du village durant la belle saison.

Ma gratitude va également à tous les employés de la commune, que ce soit à l'administration, à la voirie ou aux bâtiments avec qui c'est toujours un plaisir de collaborer et qui offrent à tous les habitants un village propre et fleuri, ainsi qu'un suivi administratif bienveillant et de qualité.

Notre village se développe tranquillement, « à la Suisse », tout en gardant son âme villageoise et sa qualité de vie, ce qui est très important à mes yeux.

Et bien sûr un merci particulier à mes collègues du Bureau qui sont les piliers de l'organisation de ce Conseil.

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année et d'excellents moments avec vos proches.

Elle passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui s'adresse à l'Assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous:

Hello, Conseil, my old friend, I come to talk with you again.

C'est ainsi, ou presque, que Paul Simon et Art Garfunkel introduisaient ce titre devenu un monument de la chanson, vous avez reconnu The Sound of Silence. C'était il y a 60 ans et la thématique de la communication au sein de la société, relevée dans ce tube, a un écho particulièrement retentissant de nos jours.

L'instantanéité de l'information et l'évolution incontrôlée de l'utilisation des technologies numériques sont un véritable défi pour notre société. En effet, n'importe qui, n'importe où, peut « publier » un avis, un ragot, ou tout autre message, et ce, sans contrôle.

La chanson citée en introduction se voulait, selon son auteur, démonstratrice de l'incapacité des gens à communiquer les uns avec les autres. Et 60 ans après, cette communication est toujours sujette à interprétation ou manipulation dont découlent des conflits plus ou moins importants. Trop souvent, le réflexe de prendre pour acquise une information lue sur le web ou entendue au bistrot peut engendrer des incompréhensions, voire des dissensions.

S'il est important de rappeler aujourd'hui que dans ce contexte, la critique ou le commentaire infondé peuvent être blessants, alors qu'après une simple recherche d'information, le commentaire pourrait permettre de passer de blessant à constructif. Dans ce contexte de publications ou de commentaires faits par une minorité de personnes, de manière non constructive, je reconnais que mes collègues et moi-même trouvons toujours une motivation intacte pour faire avancer ces nombreux dossiers qui nous passionnent, et qui vous passionnent.

Si j'en reviens à notre action en tant qu'autorité exécutive de ce village, chaque décision est sous-pesée, arbitrée et même débattue. Cette décision est souvent communiquée en laissant à chaque citoyenne ou citoyen l'opportunité de s'imaginer les raisons qui y ont mené et rarement, trop rarement, une explication est fournie sur leur bien-fondé. Dans cette optique, nous travaillons d'arrache-pied à mettre en place une communication plus exhaustive et plus complète, tout en incitant la population à poser les questions nécessaires à la compréhension des décisions, que ce soit directement à la Municipalité ou via l'administration communale.

Alors, au terme de cette année riche en projets, qu'avons-nous à communiquer ? Eh bien que nous sommes enthousiastes, très enthousiastes ! En effet, les politiques identifiées en début de législature commencent à porter leurs fruits et les projets mis en route avancent, voire aboutissent. Tout cela se fait avec vous, chères conseillères et conseillers communaux, dans un climat constructif et ouvert. Les défis à venir restent immenses : comment garantir une qualité de vie comparable à celle connue jusqu'à ce jour pour toutes les Echandelières et les Echandeliers dans leur diversité d'âge, de niveau de vie, de valeurs et de mode de vie ? Le tout en construisant un monde résilient face aux enjeux auxquels notre société fait face actuellement et dont les conséquences impacteront nos successeurs et nos descendants.

Votre Municipalité, dans son intégralité et collégialement, a décidé de prendre à bras le corps la thématique du développement durable et de la résilience face aux changements climatiques en les intégrant dans toutes ses politiques. Cette vision, partagée et portée au niveau cantonal et national, se veut proactive. Agir aujourd'hui, c'est limiter les dégâts de demain. Récemment, nous avons pu entendre le qualificatif d'ecolo pour désigner notre Municipalité, ou certains de ses membres, ce terme étant employé dans sa connotation négative. Saisir la situation reconnue scientifiquement et aligner notre politique pour l'affronter est notre devoir. Alors que cette année écoulée nous a rappelé à quel point notre climat est dérégulé, nous avons eu à cœur de prendre un maximum de mesures informatives

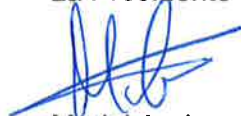
et incitatives, afin d'éviter les contraintes et interdictions. Et lorsqu'on fait le bilan de nos actions, je crois que ces deux dernières catégories sont quasiment bannies de notre politique.

60 ans après Simon and Garfunkel, et comme dans les paroles de leur titre à succès, nous incitons toujours les hommes et les femmes qui font notre société à déranger le son du silence, à prendre le temps d'écouter en plus d'entendre, et surtout, surtout, à communiquer, échanger, entendre l'avis de l'autre et le respecter. C'est ce qui a forgé notre société, et c'est ce qui la fera perdurer.

Après une année remplie d'émotions, cette allocution se veut un cri du cœur. Le cœur de votre municipalité qui aime son village, et qui se dévoue pour lui. Si notre fonction ne semble pas des plus attractives, elle est énormément enrichissante et nous sommes les cinq infiniment reconnaissants que la population nous fasse confiance. Nous serons toujours à disposition pour entendre les avis et renseigner la population, comme le sont nos collaboratrices et collaborateurs dont je tiens à relever le travail au fil des mois. Et c'est avec ce cœur que nous vous remercions chaleureusement, chères conseillères et conseillers, cher Bureau et chère Présidente, pour votre contribution et votre soutien à faire d'Echandens un village magnifique, et que nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

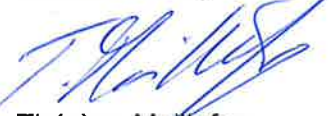
La Présidente le remercie et clôt la séance vers 22h00. Elle invite l'assemblée à partager l'apéritif de fin d'année et donne rendez-vous au plus tard le 4 mars 2024 pour la prochaine séance.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer